Université d'Abomey-Calavi
Faculté de Droit et de Science Politique
Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique

Revue Béninoise de Science Po (RBSP)

Volume 01

Numéro 06

Octobre 2024

ISSN 1840-8176

Revue éditée par le Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique (CESPo), autorisée par le Comité scientifique sectoriel des Sciences juridiques, Administratives et Politiques de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)et agréée par le CTS Sciences Juridiques et Politiques du CAMES

BP : 1683 Abomey-Calavi (BENIN) / **Email :**cespouac@gmail.com / **Tel.** : (229) 97 07 32 27
Site internet de la RBSP : www.revue.cespo.org

EQUIPE EDITORIALE

Présidence d'honneur

- Professeur Théodore HOLO, Président honoraire de la Cour constitutionnelle du Bénin, Titulaire honoraire de la Chaire UNESCO des Droits de la Personne et de la Démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Professeur Koffi AHADZI-NONOU, Président honoraire de la Cour constitutionnelle du Togo, Président honoraire de l'Université de Lomé (Togo)
- Professeur Luc SINDJOUN, Membre de l'Académie des Sciences d'outre-mer (France)
- Professeur Augustin LOADA, Directeur honoraire de l'Ecole Doctorale des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Ouaga II (Burkina Faso)
- Professeur Mahaman TIDJANI ALOU, Doyen honoraire, Université Abou Moumouni (Niger)

Comité de direction

- Prof. Dr. Hygin KAKAI, Agrégé de Science Politique, Professeur Titulaire (CAMES), **Directeur de Publication,** Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Dr Guillaume MOUMOUNI, Docteur en Science politique, **Rédacteur en chef**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- M. Simplice ABALLO, M.sc en Science politique, **Secrétaire de rédaction**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Comité scientifique

Professeur Franck PETITEVILLE, Université de Grenoble (France)
Professeur Min REUCHAMPS, Université Louvain-la-Neuve (Belgique)
Professeur Francis AKINDES, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
Professeure Nadine MACHIKOU, Université de Yaoundé II (Cameroun)
Professeur Sergiu MISCOIU, Université Babès Bolyai (Roumanie)
Professeur Auguste NGUELIEUTOU, Université de Douala (Cameroun)
Professeur Hygin KAKAI, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
Professeur Yves MANDJEM, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)
Professeur Paul Elvic BATCHOM, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)
Professeur Joseph KEUTCHEU, Université de Dschang (Cameroun)
Professeur Moise YANOU, Université de Yaoundé II (Cameroun)
Professeur Victor TOPANOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
Professeur Louis Martin NGONO, Université de Yaoundé II (Cameroun)
Professeur Emmanuel AHLINVI, Université de Parakou (Bénin)
Professeur Léon SAMPANA, Université Bobo DIOULASSO (Burkina Faso)
Professeur Abdelkarim SAIDOU, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)
Professeure Marie BOKA, Université Félix HOUPHOUËT·BOIGNY (Côte d'Ivoire)
Professeur Bruno MVE EBANG, Université Omar Bongo (Gabon)
Professeur Gilbert MAOUNODONODJI, Université de N'DJAMENA (Tchad)

Cellule informatique

M. Fawaz TAIROU, Webmaster et concepteur informatique

L'appel au boycottage des élections au Cameroun. Éléments pour une déconstruction cognitiviste d'une constante de l'activité oppositionnelle.

Louis Martin NGONO
Maître de Conférences Agrégé (CAMES)
Université de Yaoundé II (Cameroun)

RESUME

Cet article s'intéresse à l'appel au boycottage des élections dans l'espace politique camerounais. Il invite à renouveler la compréhension relative à cette activité oppositionnelle dotée d'une pluralité de significations du point de vue de la démocratisation. En effet, la forme politique d'appel au boycottage des élections se présente comme un instrument au service d'une quête de reconnaissance de l'opposition, constituée des partis dominés y recourant constamment, face aux pouvoirs publics peu enclins à réformer les règles de la compétition électorale. C'est concomitamment un outil de déstabilisation et de désorganisation du système politique, participant de l'instauration d'une conjoncture critique d'exacerbation des antagonismes, d'autant que l'opposition qui en est l'instigatrice se veut l'héritière des entités traditionnelles et nationalistes du passé dans sa confrontation avec les pouvoirs publics considérés par elle comme les légataires du colonisateur.

Mots-clefs: Appel au boycottage; Boycottage/Boycott électoral; Opposition politique; Activité oppositionnelle; ELECAM.

ABSTRACT

This article is concerned with the call for a boycott of elections in the Cameroonian political space. It invites us to renew our understanding of this oppositional activity endowed with a plurality of meanings from the point of view of democratization. Indeed the political form for the call to the boycott of elections is presented as an instrument in the service of the opposition's quest for recognition constituted by the dominant parties that constantly resorting to it, in the face of public authorities reluctant to reform the rules of electoral competition. It is also a tool for destabilizing and disorganizing the political system, which contributes to the establishment of a critical situation of exacerbation of antagonisms, especially since the opposition, which is the instigator, claims to be the heir of the traditional and nationalist entities of yore, in its confrontation with the public authorities, which it considers the legatees of the colonizer.

Keywords: Call for Boycott; Boycotting/Electoral boycott; Political opposition; Oppositional activity; ELECAM.

Contre toute attente, le 25 novembre 2019, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), par la voix de son président, le Professeur Maurice Kamto[1], annonçait depuis son siège de Yaoundé, à quelques heures seulement de la clôture du dépôt des candidatures, son refus de participer au double scrutin législatif et municipal du 9 février 2020. Il exhortait les électeurs à procéder pareillement, le jour venu, en refusant de se rendre aux urnes. On espérait pourtant, que cette formation politique confirmerait, grâce à cette échéance, sa position de leader putatif de l'opposition, après la deuxième place obtenue par son candidat à l'élection présidentielle du 9 novembre 2018 et surtout, à la suite de l'effondrement du Social Democratic Front (SDF) du fait de la montée de l'irrédentisme dans son fief du Nord-ouest et du Sud-ouest.

Mais en soi, rien de nouveau sous le ciel politique camerounais. L'appel au boycottage des élections y campe, depuis de longues années déjà, une réalité si récurrente qu'elle constitue, dorénavant, une constante de l'activité oppositionnelle.

De cette manière de faire la politique, il en a souvent été question dans les pays africains dotés d'un système d'organisation des élections multipartites[2]. Pour ne prendre

---

[1] Universitaire de renom. Doyen honoraire de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé 2. Après avoir représenté le Cameroun dans le traitement du litige frontalier de *Bakassi*, contre le Nigeria, il entra au gouvernement comme Ministre délégué à la Justice. Après sa démission sans en fournir la raison, il prit la tête du nouveau parti d'opposition, le MRC. A ce jour, on le reconnaît comme principal opposant au régime de Yaoundé, d'autant plus qu'il est arrivé en deuxième position à l'élection présidentielle de 2018.

[2] Bratton Michael et Van De Walle Nicolas, *Expériences démocratiques en Afrique: transitions de régime dans une perspective comparative,* Cambridge Studies *in* Comparative Politics, Cambridge University Press, 1997, pp. 194-232.

que les cas récents, d'abord celui de la Côte d'Ivoire. A l'occasion de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 dans ce pays, une coalition d'opposants y invitait les Ivoiriens à ne pas se rendre aux urnes pour éviter derendre complice de ce coup d'Etat électoral fomenté par le président sortant n'ayant plus le droit de briguer un troisième mandat. Ensuite, à l'élection présidentielle du 6 mai 2024 au Tchad, une plateforme d'opposants lançait là-bas des appels aux populations, pour qu'elles n'aillent pas voter et faire péricliter cette mascarade en cours. De mascarade, il en fut question également à Madagascar, lorsqu'à l'élection présidentielle du 16 novembre 2023, dix des douze adversaires du président sortant, Andry Rajoelina, demandaient aux électeurs de ne pas se rendre aux urnes afin de ne pas cautionner ce *forcing* présidentiel. Enfin, c'est plutôt des appels au boycottage du recensement (inscriptions sur les listes électorales) qu'il s'est agit au Togo, avant que les protagonistes concernés n'en viennent à l'accord du 23 septembre 2018 prévoyant la recomposition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et l'ajournement de l'opération querellée.

Toutes ces situations d'appel au boycottage électoral en Afrique sont autant sporadiques qu'erratiques, comparées à la réalité spécifiquement camerounaise du même ordre. Il y a lieu d'affirmer, des suites d'une observation scrupuleuse, qu'il n'y a pas de pays africain autre que le Cameroun, dans lequel les appels au boycottage des élections interviennent constamment dans le processus organisationnel des scrutins. Un tel constat postule l'inexistence, dans ce pays, des élections qui se soient déroulées dans une atmosphère généralisée de consensus entre les protagonistes, quant à la nécessité de l'échéance concernée, la modalité de son déploiement, avant, pendant et après le scrutin. Cela étant, il

faut distinguer entre l'appel au boycottage *stricto sensu* et les interactions subséquentes, relatives au passage à l'acte.

Alors que cette forme politique s'avère donc une constante dans l'histoire politique du Cameroun, il paraît surprenant, à première vue, qu'elle ait si rarement fait l'objet d'études spécifiques. Trois épisodes successifs composent cette histoire. Le premier commence dans les années 1940 et s'achève avec l'indépendance du Cameroun le 1er janvier 1960. Il correspond à la situation coloniale du Cameroun d'expression française[3]. Dans cet intervalle de temps, et pour la première fois, les Camerounais étaient conviés à se rendre aux urnes, le 21 octobre 1945, pour désigner leurs deux représentants à l'Assemblée Constituante française[4]. Ce fut alors l'occasion du premier lancement du mot d'ordre de boycottage des élections, par le *Ngondo*[5], l'«Assemblée traditionnelle des peuples *Sawa*». En l'absence de parti politique constitué et structuré sur le territoire, cette entité jouait, depuis longtemps, auprès du colonisateur, un rôle de pôle oppositionnel de défense des intérêts des autochtones[6]. Rédigé sous la forme d'un mémorandum, cet appel s'attaquait violemment à ceux des « Indigènes» suspectés de recevoir de l'argent pour trahir leur pays et menaçait de mort ceux, parmi eux, qui participeraient à ce vote. La motivation du mémorandum était de contrecarrer les intentions de la France

---

[3] La situation coloniale résulte d'un système contraignant de caractère à la fois juridique, économique et idéologique. Voir: Balandier Georges, *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire. Dynamique des changements sociaux en Afrique Noire*, Paris, PUF, 1955, pp. 3-36.

[4] Ikellé-Matiba Jean, *Cette Afrique-là*, Paris, Présence Africaine, 1963, 249 p.

[5] Menguele Menyengue Aristide Michel, *Le ngondo dans la construction et l'animation de l'ordre politique au Cameroun*, *Anthropologie et Sociétés*, 47(3), 2023, 131-149. https://doi.org/10.7202/1110604ar

[6] Ekambi Dibongué Guillaume, *Les Sawa, l'Etat et le pouvoir: comprendre les prétentions présidentielles Sawa à partir de l'histoire politique du Cameroun*, *Revue africaine de parlementarisme et de démocratie*, 4, 7, 2021, pp.344-375.

d'assimiler le Cameroun à ses colonies. Les expressions patriotiques suivantes y abondaient: «*Nous sommes tous noirs*»; «*Les Français doivent nous laisser libres*»; «*Vive le bloc du Cameroun*»; «*A bas les traîtres et la France leur complice*»[7]. L'écrivain Moukoury Kuoh[8], qui participa à la rédaction de cette note, raconte l'action des Français essayant d'en limiter les effets:

> «(…) *mais cette détermination du peuple s'écroule comme un château de cartes, face aux astuces de l'Administration française. En effet, après la publication du Mémorandum, le Gouvernement, représenté à Douala par l'Administrateur Léon Salasc, sent dans l'attitude des Duala un danger de contamination pour l'ensemble du pays. Jusqu'ici Douala est le centre névralgique du Cameroun en tous points de vue. Son refus de voter peutêtre de nature sinon à entraîner d'autres régions dans l'abstention, au moins à fausser la physionomie électorale. Il faut absolument que Douala vote, dit-il. Pour y parvenir, il faut une très forte pression morale. Salasc va [donc] susciter la candidature du Prince Alexandre N'dumbé Duala Manga Bell: un nom prestigieux qui fait tomber toute résistance*».

Bien après cette estocade du *Ngondo*, d'autres mots d'ordre de boycottage des élections seront lancés. Excepté au cours du deuxième épisode allant du 1er janvier 1960 au 13 février 1991. Deux raisons y participent de l'explication de la disparition du boycottage dans le champ politique du Cameroun, désormais indépendant. D'abord, la nouveauté du fait du pluralisme politique entre le 1er janvier 1960 et le 1er septembre 1966[9]. Ensuite, la chape de plomb du monolithisme recouvrant le Cameroun à partir du 1er septembre 1966 jusqu'au 13 février 1991[10], quand fut

---

[7] Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC (1946-1958)*, Paris, Karthala, 1986, p. 97.

[8] Moukoury Kuoh, *Doigts noirs: Je fus écrivain-interprète au Cameroun*, Montréal, Les Editions à la page, 1963, p. 107.

[9] A cette date fut officiellement institué au Cameroun le parti unique: l'Union Nationale Camerounaise (UNC).

[10] Cette date correspond au rétablissement officiel du pluralisme politique au Cameroun, suite à l'adoption de la loi y afférent.

inauguré la conjoncture internationale de disqualification de l'autoritarisme et le déclassement du monisme politique. Depuis lors, on est entré dans le troisième épisode, au cours duquel, les élections disputées n'ont de cesse de faire l'objet d'appels au boycottage. L'objectif de la présente analyse est non seulement de rendre compte de cette évolution, mais aussi d'appréhender la forme politique d'appel au boycottage électoral, en essayant d'en dégager la logique et les significations au Cameroun. Et pour ce faire, on ne peut ignorer le lien étymologique entre le vocable de boycottage et le patronyme du Britannique Charles Cunningham Boycott (1832-1897). Ancien militaire, il fut au 19e siècle l'intendant d'un riche propriétaire terrien dans l'Ouest de l'Irlande. Il traitait tellement mal ses fermiers que ceux-ci montèrent contre lui un complot visant à faire subir à ses produits un ostracisme rigoureux, doublé d'un *blocus* en 1880. A travers l'expansion par voie de presse, le mot de boycottage arrive en France en 1881. Bien que son usage fût nouveau, il venait matérialiser dans le langage une pratique ancienne. Cet usage admettait ses deux formes connues à ce jour, *boycott* et *boycottage*[11], qui renvoient au monde des affaires privés et aux négociations entre Etats.

À le prendre dans la rigueur de son acception, le mot de boycottage réfère à la volonté de ne pas participer à une activité ou l'absence de consentement à s'inscrire dans la réalisation d'un évènement, d'opposer une fin de non-recevoir à la consommation ou à la vente des produits d'une entité quelconque, le but étant de protester, d'exercer une coercition ou d'actionner des représailles[12]. Toutes ces catégories

---

[11] « Boycottage » est plus recommandé parce que c'est la forme francisée dont le verbe est boycotter.

[12] Par exemple, les Etats-Unis d'Amérique organisèrent en 1980 le boycottage des jeux Olympiques de Moscou afin de protester contre l'intervention soviétique en Afghanistan. L'Union Soviétique fit pareil en 1984 pour les jeux de Los Angeles.

d'action sont signifiées par un appel. Au plan des rapports internationaux, cet appel est agrégatif des mesures de type *embargo*[13] ou *blocus*[14]. L'embargo concerne les biens d'exportation alors que le boycottage vise les biens d'importation. L'embargo renvoie à une pratique plus souple qui peut s'accommoder de la paix alors que le blocus correspond à une mesure plus stricte, proche de l'état de guerre. Le complexe boycottage-coopération est inconcevable, puisque les deux notions sont antinomiques, l'une par rapport à l'autre. Cependant, boycottage et embargo servent tous deux à mettre en œuvre les sanctions internationales, sauf qu'en diplomatie, le boycottage est réputé une pratique hors d'usage. N'empêche, dans ce domaine, des actions qui s'en rapprochent. C'est le cas de *la politique de la chaise vide* ou le refus de s'engager dans des pourparlers avec un ou plusieurs interlocuteurs.

Dans le cadre de la politique interne des Etats, le boycottage est d'un usage fréquent, en particulier en matière des consultations périodiques du peuple sur le choix des gouvernants ou les grandes orientations de la politique nationale. Tant ces consultations servent à valider un mode de désignation des dirigeants[15], l'appel au boycottage qui s'y rapporte signifie le refus volontaire de participer. Il s'agit de s'abstenir délibérément d'accomplir son devoir de citoyen et

---

[13] L'embargo signifie «placé sous séquestre». Il désigne un ensemble de mesures de coercition reconnues par la communauté internationale. L'acception actuelle de ce terme, plus extensive, désigne toutes les mesures frappant d'interdiction les importations et/ou les exportations à destination d'un ou de plusieurs pays. Voir: Dubois Louis, *L'embargo dans la pratique contemporaine*, *Annuaire Français de Droit International*, vol 13, n°1, 1967, pp 99-152.

[14] Le blocus est une mesure de coercition visant à empêcher un pays - ou toute autre entité - d'échanger ou de communiquer avec l'extérieur afin de l'amener à résipiscence sur un sujet.

[15] Rosanvallon Pierre, *La légitimité démocratique: Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Ed. du Seuil, 2008, p.14

donc de refuser de jouer le jeu du suffrage universel consistant à (se) soumettre au verdict des urnes.

Au Cameroun, l'appel au boycottage des élections signifie la mise à l'index par les partis politiques de l'opposition, d'une consultation électorale, en cessant volontairement toute diligence ou prestation y relative, aux fins de rétorsion ou de pression sur l'organisation et les organisateurs des élections que sont les pouvoirs publics. Autrement dit, c'est le processus par lequel les entités politiques d'opposition au gouvernement s'entendent à l'effet d'ostraciser une échéance particulière ou une partie prenante aux élections, pour des raisons politiques.

Quand on intègre la conception de l'activité en tant que pluralité d'actions synonymes de décision, et plus précisément de décision résultant d'un choix, l'appel au boycottage des élections ne saurait être une opération politiquement anodine. Hormis la discorde ou le clivage entre les protagonistes électoraux que reflète cette forme politique, son objectif est soit de faire évoluer l'opinion publique sur une question, soit de sensibiliser à une cause, et pourquoi pas de discréditer un processus. En effet, par l'appel au boycottage, l'opposition cherche non seulement à subvertir les élections concernées mais aussi à provoquer le dérèglement du marché formel y relatif et donc à ébranler les repères routiniers d'action et de certitudes politiques. De toutes les façons, l'objectif est de fragiliser le pouvoir, soit disant pour refonder la société ou alors susciter une médiatisation décisive pouvant induire le changement souhaité[16]. Etant donné l'institutionnalisation au Cameroun, d'une dynamique des opérations électorales

[16] La meilleure illustration est celle du boycottage des bus de Montgomery aux Etats-Unis en 1955. Il provoqua la fin de la discrimination raciale. Il y a également le boycottage de l'Afrique du Sud dans le concert des nations, pour y mettre fin au système d'apartheid à partir des années 1970.

compétitives, on est fondé à se demander: en quoi les appels récurrents au boycottage des élections s'avèrent-elles incompatibles avec ce dessein ?

La présente analyse postule que l'appel au boycottage des élections est une forme insidieuse d'affirmation de soi, à laquelle se livrent les formations dominées de l'espace politique national, face aux pouvoirs publics réticents à négocier avec elles sur les règles applicables à la compétition électorale. Ce comportement des partis politiques réfère à deux catégories d'éléments d'explication. La première est relative aux déterminations du passé se rapportant aux entités patriotiques, traditionnelles et nationalistes qui eurent à tenir tête au colonisateur. L'opposition considère son action comme la prolongation du combat mené par ces entités qui ont façonné son ascendance politique. D'où l'actualisation de la démarche des nationalistes et le fait de traiter les pouvoirs publics en tant que légataires du colonisateur. La seconde catégorie d'éléments consiste à considérer l'activité oppositionnelle comme un processus dont le terme n'est pas donné *a priori*; sa forme se constituant dans le déroulement temporel des échanges qui le composent. Dans ce cadre d'interactions, les leaders radicaux et autres figures émergentes de l'opposition, octroient à l'appel au boycottage la signification d'un bras de fer livré contre les autorités pour les faire venir à résipiscence sur les règles de la compétition électorale.

S'inscrivant dans le cadre d'une sociologie politique de l'apprentissage de la démocratie[17], la présente analyse se propose de clarifier les enjeux, d'appréhender la logique et la

[17] Dans de nombreux ouvrages, il est souligné que le recours à la violence n'est nécessairement pas le fait d'individus en colère mais plutôt, la conséquence logique d'un apprentissage efficace. Voir: Bandura Albert, *Aggression. A Social Learning Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973; Oberschall Anthony, *Social Conflicts and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.

portée de cette forme politique, en rapportant ses conditions de faisabilité au processus de démocratisation en cours. Les données d'information à l'œuvre procèdent d'un tripode constitué de l'étude documentaire; de l'observation directe des faits et des investigations de terrain. L'approche est davantage historique, relationnelle et clinique que théorique et éthique. Il en ressort que l'appel au boycottage des élections est similaire à un défi de mise en péril du régime par l'opposition (**I**). Mais, cet appel se présente concomitamment, comme un instrument de déstabilisation et de désorganisation du système politique(**II**).

I– Un défi de mise en péril du régime par l'opposition

Le contexte d'intervention des appels au boycottage des élections est nécessairement lié au pluralisme politique sans lequel, cette forme ne saurait être. Le tableau synoptique ci-après, des appels au boycottage électoral au Cameroun, en fait état depuis l'introduction du vote dans ce pays.

Tableau synoptique des appels au boycottage électoral au Cameroun

Périodes concernées	Consultation référencée	Type d'échéance	Entité émettrice de l'appel	Raisons invoquées ou causes établies	Statut final de l'appel
Episode 1 Première expérience du pluralisme en situation coloniale au Cameroun d'expression française (1940-1960)	21 Oct. 1945	Constituante française	*Ngondo:* Assemblée traditionnelle *Sawa*	La revendication de l'autonomie du Cameroun face au pouvoir colonial	Partiellement suivi dans le Littoral et le Centre
	18 Nov. 1956	Municipales	Coalition des nationalistes UPC + CUN	Le défaut d'Amnistie levant les sanctions contre l'UPC	Effets largement rependus
	23 Déc. 1956	Législatives	Coalition des nationalistes dont l'UPC	Non-participation des nationalistes au scrutin	Effets d'ampleur importante
Episode 2 2e expérience du pluralisme (1960-1966)					
Règne du monolithisme (1966-1991)					
Episode 3	1er Mars 1992	Législatives	Coalition des partis d'opposition ARC-CNS	Refus par l'Etat de réformer les règles et conditions de la compétition	Faible participation dans les régions anglophones

Troisième expérience du pluralisme politique de 1991 jusqu'à nos jours	11 Oct. 1992 **Boycottage des résultats**	Présidentielle	Fédérations de partis + ex-ARC-CNS	Refus par l'Etat de réformer les règles et conditions de la compétition	Faible participation dans les régions anglophones
	12 Oct. 1997 **Boycottage actif**	Présidentielle	Partis de l'opposition parlementaire: UNDP + UPC + SDF	Refus par l'Etat de mettre sur pied la CENI et d'adopter les propositions de l'opposition	Participation faible en régions anglophones
	9 Fév. 2020	Législatives et Municipales couplées	Association MRC + CPP	Dénonciation d'ELECAM, du Code électoral et de l'état d'insécurité	Sans effets significatifs observés
	6 déc. 2020	Régionales	Coalition MRC + CPP + SDF	Dénonciations d'ELECAM, du Code électoral et de l'état d'insécurité	Sans effets significatifs constatés

Source: les reconstitutions de l'auteur.

Dans ce contexte de pluralisme politique, le boycottage est significatif d'un déploiement de la capacité de nuisance de l'opposition au travers d'une stratégie à double inférence. D'un côté, l'expression d'une quête de reconnaissance, et de l'autre, la riposte systématisée à raison de la réticence des pouvoirs publics à réformer les règles de la compétition électorale.

A– L'expression d'une quête de reconnaissance par l'opposition

L'appel au boycottage des élections est l'expression d'une stratégie par laquelle l'opposition vise à se faire reconnaître par les autorités afin d'avoir voix au chapitre, principalement en matière d'organisation des élections. Cette stratégie repose sur deux procédés tactiques complémentaires.

Le premier consiste en la reproduction mimétique des techniques de luttes anticoloniales, au sens où la théorie mimétique élaborée par René Girard relie les modalités historiques d'une crise bien réelle, avec la morphogenèse des structures de sens devenant des normes d'organisation d'une communauté sociale[1]. Dans ce cadre, ce ne sont pas seulement les élections qui sont boycottées. Les pouvoirs publics qui les organisent sont du même coup censurés et font l'objet de virulentes stigmatisations. Le second procédé tactique consiste à tirer avantage du fait de s'octroyer de la puissance en agissant collectivement. Cette façon de faire découle de ce que les partis concernés excipent d'une base

[1] La théorie mimétique repose sur l'hypothèse que la sociabilité est le fait des désirs mimétiques, de l'imitation du désir des autres. Ici, le désir n'est pas conçu comme une caractéristique psychologique d'individus isolés, mais comme une constellation potentiellement infinie de relations sans cesse changeantes. Voir: Girard René, *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, Grasset, 1978, p. 61; Wydra Harald et *al*., *Les structures mimétiques du politique* (René Girard et Claude Lefort), *Cités*, 2013/1 n°53, p.67-85. DOI: 10.3917/cite.053.0067

politique insuffisante leur permettant d'atteindre l'objectif de reconnaissance par le seul moyen du suffrage universel ou le défaut d'un large soutien populaire, dans un système politique où la possibilité de s'exprimer de façon utile s'avère insignifiante, puisque rigoureusement contrôlée par les autorités[2]. D'où la nécessité d'agir collectivement pour compenser le défaut de puissance individuelle. Le boycottage des élections apparaît dès lors comme une activité collectivement menée, à l'effet de maximiser la puissance de l'opposition lui permettant de faire état de ses vues et de les imposer aux autorités réticentes à s'ouvrir aux négociations.

Et même, lorsque l'appel au boycottage des élections se singularise par son isolement, la situation n'est souvent que d'apparence. Il y aura toujours des entités comparses venant en appui solidaire à cet appel, empêchant l'impuissance opérationnelle de son auteur d'être dévoilée. Ce fut le cas avec le Cameroon's People Party (CPP) d'Edith Kahbang Walla, emboîtant le pas au MRC en 2019, lorsque cette formation lilliputienne se mit soudainement, après le MRC, à exhorter les citoyens à ne pas se rendre aux urnes le 9 février 2020.

La stigmatisation des élections et de leur organisation se matérialise également par l'usage d'un vocabulaire critique de condamnation, comportant des variantes limitées. Aux catégories habituelles du discours oppositionnel viennent se superposer, voire se substituer, des éléments d'éthique, vigoureusement tranchés. Et l'on entend parler, par exemple: «*des calculs éhontés du gouvernement contraires à l'intérêt général défendu par l'opposition; d'équation personnelle des officiels aux abois recourant aux fraudes massives; des*

---

[2] Ngono Louis Martin, *Le système politique camerounais: entre sclérose de la construction démocratique et hyperprésidentialisme*, *RADEPS*, n°1/2015, L'Harmattan, pp. 35-65.

propositions salutaires et responsables des leaders non gouvernementaux par rapport à l'activité superflue des pouvoirs publics». Ce langage met à nu les traits caractéristiques d'un discours préconstitué: son aversion pour le régime en place; son caractère violemment critique à l'égard des dirigeants en poste et à l'encontre de la légalité en cours, héritée de la colonisation et considérée comme complaisante; sa simplification des problèmes de l'heure, pour les rendre intelligibles à travers l'imposition des représentations susceptibles de s'objectiver dans des comportements de rejet et produire des effets de réalité. Constitutive de cette réalité[3], la rhétorique de ce discours de stratégie participe aussi de sa construction sociale et définit le contexte justificatif du boycottage.

Face à l'opposition procédant par déploiement stratégique, les pouvoirs publics ne sont pas inertes. Leur réaction habituelle est de proclamer l'illégalité des actes posés, de condamner leurs instigateurs et mettre en garde contre le caractère subversif d'une telle activité. Reste que dans le cadre de ces interactions, les autorités apparaissent toujours en porte-à-faux, contrairement à l'opposition, toujours à l'offensive comme pour signifier qu'elle est dans son bon droit.

À titre d'illustration: les élections municipales du 18 novembre 1956 et législatives du 23 décembre 1956, qui devaient permettre la mise sur pied progressive de nouvelles institutions sorties des urnes[4]. Elles représentent deux phases du même processus. Pour la première, relative aux municipales, l'appel au boycottage était intervenu comme un

---

[3] A ce propos, Edelman Murray affirme que «le langage politique est la réalité politique», *in Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil, 1991 (trad.) 249 p.

[4] La Documentation Française, Notes et Etudes Documentaires, n°1847, 11 mars 1954, pp. 1-3: *L'évolution récente des institutions politiques dans les territoires d'Outre-mer, et territoires associés.*

coup de semonce des nationalistes à l'adresse des autorités coloniales. Il s'agissait de les prévenir contre toute tentation d'ostracisme envers l'UPC[5]. S'agissant de la seconde phase, correspondant aux législatives, l'appel au boycottage intervenait comme représailles contre l'administration coloniale qui, malgré la mise en garde du boycottage des élections municipales précédentes, n'avait pas su empêcher, selon le vœu des nationalistes, la convocation par anticipation du corps électoral, d'autant que cette convocation visait à prendre de vitesse l'UPC dont les militants étaient désireux de participer au scrutin[6]. D'où l'appel de rétorsion qu'ils émirent, qui consistait à passer au «*massacre des bureaux de vote*» (*Cf. infra)*[7].

Plus d'un demi-siècle après cet épisode, faute d'avoir pu, dans un premier temps, imposer au gouvernement la tenue d'une conférence nationale souveraine au Cameroun, c'est par la voix du SDF, procédant par mimétisme des combattants nationalistes défiant la légalité coloniale, que l'opposition lança l'appel au boycottage des élections législatives du 1er mars 1992. Et le SDF d'inviter:

> *«Ses supporters, sympathisants, les vrais partis de l'opposition, les associations et les forces progressistes de la nation à ne pas participer aux élections (…) et à intensifier la lutte pour la convocation d'une Conférence Nationale Souveraine, qui reste le seul cadre pour l'instauration d'une véritable démocratie au Cameroun*»[8].

---

[5] Pendant ce temps, cette formation politique opérait dans la clandestinité, du fait de son interdiction officielle pour cause d'incitation aux émeutes de 1955.

[6] En procédant de cette manière, le gouvernement colonial indiquait clairement que ses intérêts seraient menacés par la présence dans la nouvelle Assemblée d'un fort contingent d'élus nationalistes, plutôt que par leur maintien hors des instances de représentation.

[7] Joseph Richard, op. cit, pp. 279-299.

[8] Voir le communiqué publié à Douala le 31 décembre 1991, *in* Banlock Michel, *Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas Camerounais*, Paris, l'Harmattan, 1992, p. 75.

Suite à la fin de non-recevoir qu'opposèrent les autorités à la structure nouvelle proposée pour prendre en charge la gestion du processus électoral: la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), l'opposition, regroupant le SDF, l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) et l'Union pour la Démocratie du Cameroun (UDC), prit la décision de ne pas se rendre aux urnes pour l'élection présidentielle du 11 octobre 1997, en invoquant pour cela les raisons suivantes, mises en avant par l'UNDP:

> «*La grande majorité des citoyens en âge de voter a été dépossédée de son droit de vote par le biais d'inscriptions sélectives sur les listes électorales; du refus de délivrance des cartes d'électeurs aux militants et sympathisants de l'opposition; de violences et d'intimidations empêchant de nombreux électeurs de voter le jour du scrutin (…). Nous avons abouti à la conclusion que la démocratie ne peut plus avancer au Cameroun, par la voie électorale. Le champ institutionnel est définitivement miné par le RDPC (…). Le Conseil Constitutionnel ne saurait donner des garanties de justice (…). Toutes ces choses qui ont fini par convaincre l'UNDP que participer aux élections dans ces conditions ne sert finalement qu'à cautionner les multiples fraudes électorales, dès lors que le peuple souverain est de facto écarté du choix de ses dirigeants*…»[9].

Lorsqu'après une trentaine d'années écoulées, le MRC appelle à son tour au boycottage des législatives et municipales en novembre 2019, les justifications invoquées par son président, devant la presse parisienne en date du 30 janvier 2020, s'apparentent à une sanction infligée aux autorités et à la politique gouvernementale ne permettant pas de sortir le Cameroun de la crise. C'est ce qui figure en filigrane des déclarations suivantes du Professeur Maurice Kamto:

> «*Je n'ai pas appelé au boycott pour la posture (…)*.».

[9] Le Messager, supplément LMJ n° 672 du 04 octobre 1997.

> «*Organiser des élections au Cameroun aujourd'hui, en déployant les forces de défense dans les deux régions, en sachant pertinemment que les populations des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ne pourront pas aller voter, c'est arrêter de facto la partition du Cameroun. L'élection ne résoudra aucun problème, au contraire, ça va exacerber la crise*».

Cet argumentaire du président du MRC est le même qui sera déployé pour justifier le refus de participer aux élections régionales du 6 décembre 2020. Ce fut l'œuvre conjointe du MRC, du CPP et du SDF, mettant l'emphase sur les questions sécuritaires en zone anglophone, induisant l'inanité d'organiser les élections dans cette partie du territoire national.

Toutes les justifications d'appel au boycottage infèrent également à la dénonciation des fraudes potentielles, au vol des résultats par d'autres irrégularités massives, à l'impossibilité de faire campagne, à la situation sécuritaire peu propice à la tenue du scrutin. Pour y remédier, les partis de l'opposition plaident le respect et le renforcement de l'ordre démocratique. En somme, la pomme de discorde, justifiant l'appel au boycottage, porte sur les règles applicables aux élections. Cette forme politique apparaît dès lors comme la riposte systématisée à raison de la réticence des pouvoirs publics à réformer les règles régissant la compétition électorale.

B– La riposte systématisée à raison de la réticence des pouvoirs publics à réformer les règles de la compétition électorale

Quand on élargit le prisme de l'analyse aux interactions entre les protagonistes électoraux, l'appel au boycottage se présente semblablement à un bras de fer entre l'opposition et les pouvoirs publics auxquels incombe la tenue des élections. Partant à nouveau, des élections municipales du 18 novembre

1956, le refus à cette occasion, du Parlement français, d'accéder à l'exigence d'amnistie formulée par les nationalistes fut reçu par ceux-ci comme une humiliation. En réaction, cette formation politique se fractionna en deux groupes distincts. Le second fit appel, dans la matinée du scrutin, le 23 décembre 1956, à un boycottage dans «le calme et la sécurité», certainement pour atténuer les effets potentiellement dévastateurs d'un précédent appel lancé les 7 et 9 décembre 1956 par le premier groupe, alors entrain de s'organiser à s'engager dans la lutte armée. Les termes de cet appel antérieur sont les suivants:

> «*La situation actuelle est très sérieuse, par suite du changement de position de Soppo Priso qui s'est dévoilé au dernier Congrès d'Union Nationale d'Ebolowa. Si nos centres observent l'abstention totale dans le calme (...) Qu'en résultera-t-il ? Une éclatante victoire des colonialistes et de leurs valets. Nos aspirations nationales légitimes seront alors à jamais étouffées. Il reste une solution, une seule pour sortir de l'impasse et vaincre le danger. Il faut saboter, massacrer les bureaux de vote. C'est le devoir des sections et des comités, chacun dans leur zone»*[10].

Les violences occasionnées par l'effectivité du «massacre des bureaux de vote» engendrèrent une escalade du fait que l'administration coloniale, dans l'immédiat, et le gouvernement autonome du Cameroun, bien plus tard, choisirent de répondre aux nationalistes de manière hautement répressive[11]. Et Joseph Richard de déduire de cette situation le début de la rébellion du Kamerun[12]. Les affrontements occasionnés vont très vite laisser la place à la guerre d'indépendance[13].

---

[10] La presse du Cameroun, 24 et 25 décembre 1956; Afrique France presse-spécial Outre-mer, 25/26 décembre 1956.
[11] Gaillard Philippe, *Le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 216.
[12] Joseph Richard, op. cit., p. 344.
[13] Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob, *La guerre du Cameroun: l'invention de la françafrique 1948-1971, Paris,* La Découverte, 2016.

Trois décennies plus tard, à l'occasion du retour à la compétition électorale disputée, inscrivant son action dans le prolongement des luttes anticoloniales, pour contrecarrer la tenue des élections législatives du 1er mars 1992, l'opposition, rassemblée autour du cartel labellisé ARC-CNS[14], lança le mot d'ordre de «*Zéro vote*». Il s'agissait de rejeter le passage aux urnes comme mode de règlement du conflit ouvert sur la tenue d'une conférence nationale souveraine. En effet, les pouvoirs publics, ayant opposé à cette revendication une fin de non-recevoir par la voix la plus autorisée du régime, celle du président de la République, celui-ci reconfirmait de la sorte sa propre légitimité, en instrumentalisant avec rigueur la rhétorique démocratique. La réponse qu'il adressait à l'opposition était la suivante«(…) *Nous nous soumettrons au verdict des urnes. Seules les urnes parleront*»[15]. La réplique revancharde des partis de l'opposition fut aussitôt la multiplication des affrontements sanglants dans les rues, contre les forces de l'ordre, l'augmentation exponentielle des attaques d'édifices publics et la destruction des biens appartenant aux dignitaires du régime.

Quand vint l'échéance de la présidentielle anticipée au 11 octobre 1992, ce fut l'occasion additionnelle pour l'opposition de durcir sa confrontation avec les pouvoirs publics, en appelant cette fois, au *boycottage des résultats,* au cas où ceux-ci ne lui seraient pas favorables. En effet, après que le leader radical du SDF, John Fru Ndi, se soit porté candidat, il s'attela à faire monter la tension dans le pays en faisant largement savoir qu'il préparait «*un front du refus du verdict des urnes*», au cas où les résultats officiels ne lui seraient pas

---

[14] La signification de ce label est: Alliance pour le Redressement du Cameroun par la Conférence Nationale Souveraine. Les parties prenantes y étaient: le SDF de John Fru Ndi, l'UDC d'Adamou Ndam Njoya, l'UFDC de Victorin Hameni Bieleu et la Convention Libérale de Pierre Flambeau Ngayap.

[15] Cameroon Tribune, n° 4916, 28 juin 1991.

favorables. Dans un communiqué largement diffusé, il apporta cette clarification:

> «*Dans le cas où la Cour Suprême viendrait à ne pas respecter le verdict des urnes, nous invitons le vaillant peuple camerounais à défendre avec la dernière énergie cette victoire durement acquise*…»[16].

À l'annonce, le 23 octobre 1992, des résultats effectivement défavorables pour lui[17], John Fru Ndi, plus que jamais chef de file de l'opposition, s'autoproclama «Président élu». Dans les régions anglophones qui votèrent massivement pour lui, la violence connut une recrudescence inégalée: un proche du régime fut brûlé vif à Bamenda, la capitale provinciale du Nord-ouest. La multiplication des émeutes y persuada les autorités à proclamer l'état d'urgence dans les régions anglophones pour une durée de trois mois, et à assigner John Fru Ndi à résidence.

Au stade des préparatifs de la prochaine présidentielle appelée à se tenir le 12 octobre 1997, l'opposition ramena au-devant du débat public[18], la question de la mise sur pied de la CENI. Une suite favorable pour cette requête impliquait que les pouvoirs publics perdent leur avantage politique et institutionnel, en se dessaisissant au double plan de l'organisation des procédures et du contrôle du déroulement

---

[16] Cameroon Tribune, n° 5242, 22 octobre 1992.

[17] Les résultats obtenus furent: Paul Biya: 39,976%; John Fru Ndi: 35,968%; Bello Bouba Maïgari: 19,218%; Adamou Ndam Njoya: 3,622%; Ekindi Jean-Jacques: 0,793%; Emma Otu HPPW: 0,423%.

[18] L'opposition partageait cette requête avec la Conférence épiscopale depuis janvier 1996, quand celle-ci, prenant ses distances avec le pouvoir à Bafoussam au cours d'une réunion, exprima publiquement son doute quant à l'aptitude du Ministère de l'Administration Territoriale à organiser des élections justes et transparentes. On comprend donc pour quelle raison figurait dans la composition initiale du Conseil électoral d'ELECAM, un membre de l'épiscopat originaire de l'Ouest: Monseigneur Watio, démissionnaire après un seul mandat exercé.

des scrutins. Aucune réponse ne fut donnée dans l'immédiat. Mais alors qu'on en était à s'étonner qu'une minorité veuille *mordicus* imposer à tous sa volonté[19], le SDF, incarnation de la ligne dure de l'ARC-CNS, annonça que les formations-membres de ce cartel, n'iront pas aux urnes. De nombreuses raisons furent invoquées: le «*gangstérisme électoral insolent perpétré par le pouvoir*» ; le refus des autorités de «prendre en compte les propositions destinées à garantir les élections libres, justes et transparentes»[20]. Il ne faisait plus de doute que l'objectif visé par l'opposition était bien de discréditer la capacité des dirigeants en poste à organiser les élections crédibles, transparentes et justes sur la base des règles acceptables par tous. D'où les imputations continuelles de fraude et le renouvèlement insistant de la demande datant de 1991, d'instituer la CENI[21]. Cependant, le fait majeur, confirmant la montée des enchères et le mimétisme de l'activité oppositionnelle par rapport à celle des entités traditionnelles et nationalistes d'antan, fut la montée d'un cran supplémentaire du défi lancé aux pouvoirs publics de procéder cette fois, à un *boycottage actif*. C'est bien plus tard seulement que l'on saura que cet appel au *boycottage actif* lancé par le SDF, découlait d'une démarche parallèle à la consultation de ses militants sur la nécessité de recourir à «*l'option militaire»,* comme le firent évidemment les nationalistes de l'UPC à Makaï, dans la nuit du 2 au 3 décembre 1956, qui créèrent alors une faction militaire, le Comité National d'Organisation (CNO)[22].

Pour mieux appréhender cet appel au boycottage actif traduisant le caractère insurrectionnel de l'opposition, sans doute faut-il faire un détour par la Côte d'Ivoire actuelle. Le but

---

[19] Le Messager, Supplément LMJ, n° 672 du 04 octobre 1997.
[20] Sindjoun Luc, *Ce que s'opposer veut dire*…, op. cit., p. 26
[21]Ibid. p. 26
[22] Joseph Richard, *op. cit.*

consiste à examiner par comparaison avec celui du Cameroun, le mode d'emploi du boycottage actif lancé là-bas également à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020. En Côte d'Ivoire en effet, il s'agissait précisément de multiplier les écueils, par tous les moyens légaux, afin que ne puisse se dérouler le scrutin présidentiel concerné. Aussi, les populations étaient-elles exhortées: à s'abstenir de prendre part à la distribution des cartes électorales; à empêcher le convoyage du matériel nécessaire au déroulement du scrutin, à dissuadertout affichage relatif à cette échéance et à ne pas participer aux meetings de campagne y afférents. Selon les consignes données aux militants par les leaders de l'opposition ivoirienne, toutes ces actions, destinées à rendre effectif ce boycottage actif, devaient s'accomplir sans violence ni désordre, jusqu'à ce que le pouvoir politique tire par lui-même les conséquences de la situation et réponde finalement aux revendications formulées en sa direction, à savoir: la réforme du Conseil constitutionnel et le toilettage de la Commission Electorale Indépendante (CEI) jugée politiquement monocolore. En somme, l'appel au boycottage actif en Côte d'Ivoire n'était qu'une gigantesque opération d'invite à la désobéissance civile, comparée à la réalité camerounaise, consistant à déclencher un processus d'élargissement de la violence électorale, étant donné qu'aux yeux de l'opposition camerounaise, les martyrs semblent constituer un levier d'efficacité bien plus redoutable de la mobilisation contre un pouvoir intransigeant, détesté et honni, au même titre que la généralisation des désordres dans le but d'épuiser la capacité de résistance des pouvoirs publics, dans une dynamique vouée à faire tomber le régime en place.

Pour relever le défi du boycottage actif annoncé et du même coup contrecarrer le mot d'ordre des «*Villes mortes*» (grève générale), les autorités camerounaises adoptèrent des méthodes musclées pour assurer l'ordre public: l'armée fut

sollicitée dans le cadre des commandements opérationnels (militaires) dans les foyers de tension, principalement à Douala, ville frondeuse par excellence, politiquement et électoralement contrôlée par l'opposition. Alors réputé «premier policier du pays», Jean Fochivé[23], symbole vivant de la répression sous le règne du monolithisme triomphant d'Ahmadou Ahidjo, au cours duquel il exerça comme patron de la police secrète politique, fut rappelé de sa retraite à la tête, cette fois, de la police nationale. Pour réduire au silence cette opposition incontrôlable, par trop dangereuse et imprévisible, en dehors des arrestations se multipliant, le ministre de l'Administration territoriale prononça la dissolution du comité de coordination de l'opposition et de six autres organisations des «droits de l'homme» engagées dans la contestation. Les pouvoirs publics leur faisaient le reproche d'un comportement par trop politique et partisan.

Dans un communiqué de presse, l'ambassadeur des États-Unis fit diffuser la déclaration suivante: «*Nous nous inquiétons particulièrement du fait [que les partis de l'opposition] ont appelé à un boycottage actif. La violence ne résout rien*»[24]. Que les partis de l'opposition décident d'exercer un boycottage actif, cela relève entièrement de leur droit. Mais, ajoutait l'ambassadeur: « *un boycottage ne renforcera pas la démocratie au Cameroun* ». Les remous provoqués par l'annonce du boycottage actif firent tant de ravages que, dans les rangs même du SDF, un responsable haut placé, le Docteur Kafauth Abath, coordonnateur provincial dans la région de l'Est, déposa sa démission. Dans la correspondance adressée à cet effet, à la hiérarchie de son ancien parti, il faisait observer que:

---

[23] Le patronyme de Fochivé ne cesse de susciter chez de nombreux Camerounais des souvenirs douloureux.
[24] Le messager, n° 667 du 22 septembre 1997, p. 4.

«*Le SDF n'a pas à (sa) connaissance de branche armée, (ses) militants ne sont pas entraînés aux actes de sabotage* (…) *je suis un professionnel de la santé, et je préserve la vie. Je ne peux donc pas risquer ma vie, celle de mes camarades et celle de leur famille, ainsi que la destruction de leurs biens parce que je «veux sauver le peuple camerounais*».

Pour lui répondre, le Secrétaire général du SDF, Tazoacha Asonganyi, fit diffuser cette mise au point:

«*Nous voudrions que tout le monde comprenne que le SDF n'a pas peur de débattre de l'option militaire. De toutes les façons, avec l'utilisation abusive des forces de l'ordre (militaires, gendarmes et policiers) dans le processus électoral par le régime (intimidation des populations, arrestations arbitraires, bourrage et enlèvement forcé des urnes, etc.) il est difficile de parler d'élection au Cameroun sans s'interroger sur l'implication directe des forces armées*».

Malgré le désir évident de l'opposition d'en découdre avec les pouvoirs publics se matérialisant par l'appel au boycottage des élections, la situation n'a jamais abouti à un embrasement incontrôlé, d'après le vœu des instigateurs de cette forme politique. Et si, comme on a pu l'observer, le facteur essentiel des appels au boycottage se fonde sur la discorde autour des règles régissant la compétition électorale, cela consiste actuellement à s'en prendre à ELECAM et à dénoncer le Code électoral.

ELECAM est le fruit de moult consultations menées par le gouvernement de la République avec la classe politique nationale et les débats à l'Assemblée nationale qui ont abouti en 2000 à une séance d'adoption, elle aussi boycottée par l'opposition parlementaire[25]. Avant l'apparition de cette institution, le Cameroun est passé par deux versions successives d'un Observatoire National des Elections (ONEL), une structure non indépendante, entièrement

[25] Sindjoun Luc, *Ce que s'opposer veut dire*…op. cit.

inféodée au président de la République nommant discrétionnairement ses membres. Puis vint ELECAM en 2006, en réponse évidente aux revendications anciennes de l'opposition de créer la CENI. En tant qu'organisme indépendant, ELECAM est chargé de l'organisation, de la gestion et la supervision de l'ensemble du processus électoral et référendaire au Cameroun[26]. Mais, depuis son apparition sur la scène politique nationale, ELECAM n'a de cesse d'être critiqué par rapport au profil idéologique des membres de l'un de ses organes: le Conseil électoral. Tous sont soupçonnés de n'avoir pas rompu leurs liens antérieurs de militant avec le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) depuis leur nomination par le chef de l'Etat, président national de ce parti. Il va sans dire que cela rend hypothétique l'indépendance et l'impartialité postulées d'ELECAM. Les critiques visent tout autant le Code électoral adopté en 2012, modifié et complété en 2019, validant la création antérieure d'ELECAM et ses procédures de travail. Ces critiques, provenant de l'opposition, dénoncent le caractère non consensuel du Code et certaines de ses dispositions qui feraient la part belle à cette organisation[27].

Quoi qu'il en soit, lorsque l'appel au boycottage des élections est passé au crible des exigences de la démocratisation, il se découvre également comme un instrument de déstabilisation et de désorganisation du système politique.

II– Un instrument de déstabilisation et de désorganisation du système politique

Il est indéniable, sur la base des développements précédents, que l'appel au boycottage des élections est une inférence à la

---

[26] Loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral, modifiée et complétée par la loi n° 2012 du 21 décembre 2012 et la loi n° 2019/005 du 25 avril 2019, Article 4 (1).

[27] La dénonciation principale porte sur le fait que dans la pluralité des procès verbaux remis à chaque membre des commissions locales de vote, seul celui d'ELECAM fait foi.

violence politique[28]. De ce fait, il autorise la transgression des préceptes démocratiques et favorise l'instauration d'une conjoncture critique d'exacerbation des antagonismes sociaux.

A– La transgression des préceptes démocratiques

Si la démocratie consiste en la protection des libertés par la loi, cela n'oblitère en rien ses autres rôles qui consistent à définir les situations, à les baliser, à déterminer par avance les limites du permis et du défendu, à dire les droits et les obligations de chacun. En ce sens, le règne de la norme en démocratie est réducteur d'incertitude[29]. Cela étant, l'appel au boycottage des élections ne saurait être défini comme une action démocratique parce que cet appel n'exprime pas la généralité sociale. Il crée plutôt, à différents niveaux, des situations de dangerosité ou des effets indésirables.

Tout d'abord, l'appel au boycottage des élections, tel que l'instrumentalisent les partis de l'opposition, introduit un élément de désordre et de désorganisation du système politique. En cela, il favorise un large rejet dans l'opinion publique, irradie négativement sur les élections elles-mêmes; et crée un phénomène d'incroyance parmi les citoyens ordinaires respectant spontanément la loi sans qu'on ait besoin de les y contraindre expressément. Plus pernicieuse encore, mais non moins forte, est la tendance au durcissement du régime confronté à cette situation et contraint de recourir à des mesures d'autorité pour ramener l'ordre et imposer le respect de la loi.

---

[28] Nieburg Harold L., *Political Violence. The Behavioral Process*, New York, St Martin's Press, 1969. p.13.

[29] Braud Philippe, *Violences politiques*, Paris, Editions du Seuil, 2004, p.229.

Ensuite, l'appel au boycottage des élections désacralise, décrédibilise et isole les partis qui en abusent, en les privant des relais politiques dont ils auraient besoin pour faire triompher leurs idéaux. Au-delà de traduire une absence d'esprit démocratique, d'ouverture et de concorde, de la part des formations de l'opposition qui y ont fréquemment recours, celles-ci le paient chèrement, au plan électoral tout au moins.

À titre d'illustration, le parcours du SDF et du MRC. L'avènement du SDF au mois de mai 1990 se démarque du processus d'apparition des autres formations de l'opposition, dont l'officialisation s'est opérée par l'application du cadre légal y relatif. En effet, cette apparition du SDF sur la scène politique fut marquée par le défi légendaire, ouvertement lancé par ses fondateurs au monopartisme en mai 1990[30], contribuant en partie à la formation d'un habitus politique de type oppositionnel[31]. Mais, suite à une longue période de domination de l'opposition, y symbolisant l'aile dure et prenant systématiquement la tête des coalitions d'appel au boycottage électoral, quoique détenteur de la majorité des sièges dans plusieurs arènes secondaires ou locales[32], le SDF ne pourra échapper au déclin de sa prépondérance s'accompagnant de son affaissement politique et la réduction progressive de l'étendue de son fief électoral. Dorénavant, son implosion est plus que jamais de l'ordre du possible, d'autant que la figure emblématique de son leader charismatique et intemporel, John Fru Ndi, a également disparu.

---

[30] L'avènement du SDF, le 26 mai 1990, s'accompagna des manifestations simultanées à Bamenda, à titre principal, et dans le Campus Universitaire de Yaoundé, à titre secondaire.

[31] Sindjoun Luc, *Ce que s'opposer veut dire*…op. cit., p.9

[32] Il faut ne pas perdre de vue que le SDF a parfois été à la tête de la majorité municipale dans certaines communes de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

Tout prêtait à croire que le MRC prendrait le relais du leadership au SDF dans l'opposition. Mais cette nouvelle formation sur la scène politique ne s'est jusque-là contentée que de prolonger les refus de participation aux élections. Ainsi que le fit John Fru Ndi, s'autoproclamant «président élu» le 23 octobre 1997, le leader du MRC, officiellement second à l'élection présidentielle du 9 novembre 2018, va lui aussi s'auto-désigner «président élu». Dès cet instant, la confiance des citoyens envers cette formation et à l'égard de ses dirigeants va vertigineusement se problématiser, du fait du scepticisme et de l'incrédulité croissante des populations à leur égard. Aussi, depuis l'appel au boycottage des législatives et municipales en novembre 2019 par le Professeur Maurice Kamto agissant pour le compte du MRC, on n'en finit plus de spéculer quant aux capacités politiques de cette formation et de ses dirigeants à valablement assurer la représentation des Camerounais.

Enfin, la fonction des élections étant de régler les conflits, de trancher les différends qui opposent les protagonistes au sein du système politique, en indiquant parmi eux la position dominante, la question qui se pose est la suivante: l'appel au boycottage ne désacralise-t-il pas les élections et ne les dépouille-t-il pas de leur capacité de légitimation des dirigeants ? Dans l'univers politique camerounais caractérisé par la multiplicité des clivages fluctuants et les appels répétitifs au boycottage, les élections perdent assurément de leur dimension de détermination d'une politique; elles n'ont plus la capacité d'orienter fortement l'avenir. Elles se limitent à la désignation concurrentielle et toujours houleuse des personnalités rivales et réduisent le sens de l'engagement auquel elles sont supposées renvoyer.

On pourrait, certes, invoquer le droit de s'insurger, dans la

perspective de John Locke[33], précurseur du libéralisme politique sans lequel le boycottage ne saurait être, à l'effet d'établir un parallèle entre la mise en pratique de ce droit et l'appel à indexer les élections et leur organisation, ce que les partis de l'opposition présentent comme «*une forme d'expression démocratique».* Dans ce cas, les questions suivantes ne recevraient pas de réponse valable: en quoi l'appel au boycottage des élections constitue-t-il un levier de démocratisation ? Serait-ce le sésame pour juguler le déficit de démocratie imputé au système politique combattu ?

Il faut ne pas perdre de vue que dans tout système différencié, l'opposition des intérêts et des aspirations, des convictions et des croyances, est inévitable. Les démocraties pluralistes gèrent cette situation par des structures institutionnelles appropriées qui permettent de différer et, si possible, d'éviter le recours à la violence. Les élections en font partie. Elles ont moins pour objet de rapprocher les points de vue que d'en faciliter l'expression contradictoire, avec le droit d'être écouté, reconnu aux porte-parole des entités contestataires[34]. Autrement dit, les élections constituent en démocratie, la meilleure jauge des forces en présence, le révélateur incontestable de leadership. La justification du pouvoir par les urnes a toujours implicitement renvoyé à l'idée de la volonté générale, et donc à celle d'un peuple figurant l'ensemble de la société. Par conséquent, boycotter les élections, n'est-ce pas boycotter la démocratie? Le boycottage des élections n'est-il pas, en même temps, celui des institutions ou le rejet explicite des rituels institués ?

Tant le désir du changement est largement répandu au Cameroun, il est tout à fait prévisible qu'il puisse s'exprimer

---

[33] Locke John, *Essai sur le gouvernement civil*, texte de 1690 traduit, présenté et annoté par Fyot Jean-Louis, Paris, PUF, 1953, p. 54 et s.
[34] Braud Philippe, op. cit., p. 241

par des stratégies divergentes. À travers celles-ci, les calculs personnels et la prise en considération des contraintes locales jouent un rôle déterminant. Pour cela, les suggestions de Pierre Rosanvallon[35] semblent judicieuses, qui consistent à dire que la démocratie est l'expression saine et ouverte des conflits d'intérêts et des différends d'appréciation et que la démocratie électorale-représentative s'exprime directement et complètement par le processus électoral. Or, le boycottage des élections signifie la rupture radicale avec la démocratie, prohibant les moyens d'expression non pacifiques. Le paradoxe est qu'au Cameroun, l'appel au boycottage, à défaut d'être démocratique, est prétendu similaire à un acte de non-violence électorale. Mais, tant cette forme politique a pour objectif d'affaiblir les pouvoirs publics, elle inflige du désarroi, non pas seulement aux adversaires spécifiques de l'opposition, mais tout autant à l'ensemble de la population. L'appel au boycottage des élections déstabilise le pays tout entier, le désorganise en y suscitant la violence qui n'est jamais que dérèglement.

Le boycottage des élections emporte nécessairement celui des institutions qui les encadrent. Pour revenir, un tant soit peu, au Code électoral et à ELECAM, l'une des motivations invoquées par le MRC, au lancement de son mot d'ordre de boycottage des élections en 2020, était le caractère non consensuel de la loi électorale. Il s'agissait également d'anticiper sur les fraudes massives des résultats susceptibles de déboucher sur une nouvelle crise postélectorale, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Mais, la dé-légitimation des autorités que suscitait cet appel, est au Cameroun une problématique de longue date. Déjà dans les années 1990, elle représentait un objectif majeur de l'opposition et reposait sur la dénonciation récurrente des mêmes fraudes. Il en a résulté la quête d'un processus

[35] Rosanvallon Pierre, op. cit., p. 196.

électoral bénéficiant de la confiance des citoyens. En s'instruisant de l'expérience de plusieurs pays[36], le Cameroun est donc parvenu à mettre sur pied ELECAM, pour gérer de façon autonome le processus électoral et référendaire. Mais, ELECAM ne bénéficie que d'une légitimité dérivée, en ce sens que celle-ci ne prend pas sa source directement dans le corps des citoyens, ses deux instances (le Conseil électoral et la Direction générale des élections) n'étant pas élues. Le fait remarquable est que ces deux unités opérationnelles d'ELECAM n'ont eu de cesse d'être critiquées, même quant il fallait asseoir le fonctionnement de cette institution. Ces critiques provenaient principalement de l'opposition et, contre toute attente, du gouvernement, à travers le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) dont ELECAM a hérité du traitement des élections. C'était alors sous la férule du ministre Marafa Hamidou Yaya symbolisant l'arrogance technocratique, faisant d'ELECAM, à ses débuts, l'un de ses chevaux de bataille.

Si de nos jours, l'opposition participe effectivement aux opérations initiées par ELECAM[37], cela ne signifie pas qu'elle a cessé de considérer cette organisation avec suspicion. De fait, on reconnait implicitement qu'ELECAM est dorénavant intégré à la culture politique nationale. On l'admet comme un mécanisme nécessaire au fonctionnement politique. Mais ELECAM n'en constitue pas moins, aux yeux de l'opposition, une «anomalie politique», son fonctionnement demeurant à cet égard, du point de vue de la demande sociale d'impartialité, sujette à caution. Cela veut dire autrement qu'au

---

[36] Le système canadien fut la principale inspiration à la création d'ELECAM. Mais, il y eut également l'Inde, et plusieurs autres pays d'Afrique dans lesquels les élections donnaient lieu à multiples déchirements et contestations.

[37] Ngono Louis Martin, *Les opérations de vote et l'argent au Cameroun. L'envers financier de la logistique organisationnelle des élections*, *RAFIP*, n° 15, 1er semestre 2024, pp. 41-69.

Cameroun, on n'a pas fini avec l'appel au boycottage des élections. Cette forme politique est susceptible d'intervenir à chaque convocation du corps électoral, et de la sorte participer à l'instauration d'une conjoncture critique d'exacerbation des antagonismes sociaux.

B– L'instauration d'une conjoncture critique d'exacerbation des antagonismes sociaux

Est-il besoin de souligner à nouveau que l'appel au boycottage des élections engendre des rivalités destructrices dans le champ politique ? L'ambivalence des effets y relatifs est telle qu'au lieu de faciliter la transposition de la discorde dans l'ordre des mots et des arguments, on assiste, le plus souvent, à des interventions qui infèrent à l'intimidation ou à la violence sous diverses formes. Si l'objectif est d'impressionner, il s'agit tout autant de contrer l'adversaire. Mais, l'appel au boycottage étant susceptible d'être mal régulé, les passions peuvent s'enflammer, les points de vue se durcir et les antagonismes s'exacerber. Il en résulte que cette forme politique ne correspond nullement à une activité de cohésion sociale. Tout au contraire. Elle occasionne la division et les affrontements, ainsi qu'il en a été avec la participation à la rencontre «tripartite» au Cameroun.

En effet, au moment où l'on s'acheminait vers la tenue des élections législatives du 1er mars 1992, le boycottage de cette échéance prôné par l'opposition était signifié aux populations par le mot d'ordre de «*Zéro Vote*», différemment décliné en plusieurs slogans tels: «*Zéro élection*», «*Zéro bulletin*», «*Pieds morts*»[38]. Il s'agissait ainsi d'instrumentaliser le processus de dé-légitimation des autorités. N'empêche, sur

[38] Sindjoun Luc, *Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique: entre tradition de monopole politique*, *Etat parlementaire et Etat seigneurial. La Révolution Passive au Cameroun*, Dakar, CODESERIA, 1999, pp 269-330.

ces entrefaites, la convocation par le chef de l'Etat, d'une rencontre «tripartite» en vue de résoudre la crise politique en cours. Le 30 octobre 1991, c'est une partie seulement de l'opposition[39], qui se présenta à l'ouverture des travaux de cette rencontre réunissant autour de la même table: le gouvernement, les partis politiques et les personnalités indépendantes. Cette partie de l'opposition, consentante à participer aux travaux de la «tripartite», se satisfaisait de tenir enfin la reconnaissance officielle et solennelle de l'opposition tant recherchée auprès des pouvoirs publics qui acceptaient finalement de l'intégrer en tant qu'interlocutrice dans le processus de recherche des solutions à la crise politique. À l'ordre du jour des négociations ne figurait que le point d'achoppement habituel portant sur les règles applicables à la compétition électorale[40].

À ce processus, le pouvoir politique ajouta la promotion, par les nominations du chef de l'Etat, de quelques personnalités appelées à participer au comité constitutionnel consultatif, en charge d'élaborer les solutions à la crise. On y dénombrait des leaders ayant déjà eu à boycotter les élections, preuve s'il en fallait que le régime ne leur en tenait pas rigueur.

L'achèvement des travaux de la «tripartite», en date du 17 novembre 1991, fut marqué par le consentement de toutes les parties prenantes à se soumettre aux procédures électorales,

---

[39] On peut comprendre pour quelle raison ce fut seulement une partie de l'opposition qui répondit à la convocation, tant en début de l'année 1991, c'est encore à travers les catégories péjoratives de «vandales», «marchands d'illusions», «professionnels de l'intoxication» qu'étaient perçus ses membres. Sindjoun Luc, *Ce que s'opposer veut dire*… op. cit., p. 37.

[40] Il s'agissait d'examiner un projet de loi électorale relatif aux conditions et règles de la compétition électorale et de l'aménagement d'un code d'accès des partis politiques aux médias de service public, pendant la campagne électorale. Voir: Ngayap Pierre Flambeau, *L'opposition au Cameroun,* Paris, L'Harmattan, 1999.

et à privilégier la voie institutionnelle plutôt que les moyens insurrectionnels, pour résoudre les conflits politiques et pour accéder au pouvoir. Toutes les décisions prises, ainsi que le sort prévu pour chacune d'entre elles, furent consignées dans la déclaration du 13 novembre 1991. La deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale, siégeant au mois de décembre 1991, les entérina et fit ainsi du Cameroun, un pays à la gouvernance électorale avérée.

Reste la divergence des appréciations et des significations relatives à cette rencontre que montre un examen rétrospectif des faits. Pour le gouvernement en effet, la «tripartite» était le moyen de décrisper la vie politique en instaurant le consensus comme seul mode d'adoption des décisions. Quant à l'opposition ayant consenti à participer aux travaux de la « tripartite », la voie insurrectionnelle, ayant consisté jusque-là à exiger des pouvoirs publics la tenue d'une conférence nationale souveraine, y compris en instrumentalisant l'appel au boycottage des élections, avait fini par payer. C'est grâce à elle en effet que l'opposition pouvait dorénavant construire sa respectabilité, et être reçue sur la table des négociations avec les pouvoirs publics où étaient envisagé: «la cessation de la logique de confrontation», «l'instauration d'un climat de paix et de dialogue» ainsi que «la reprise normale des activités économiques fortement perturbées».

Au vrai, l'opposition se fourvoyait et va vite en déchanter[41]. La posture des pouvoirs publics n'était que circonstancielle. Elle s'apparentait à un subterfuge savamment orchestré en vue d'annihiler le processus de dé-légitimation des autorités entamé depuis 1991 par une opposition prompte à traduire

---

[41] En atteste le fait qu'au terme de cette phase politique, il n'y aura pas d'émergence au Cameroun d'une culture de la négociation ou de la renonciation au sein du régime. Sindjoun Luc*, Ce que s'opposer veut dire…* op. cit*.,* p. 37.

dans les faits sa tendance émeutière. De fait, ce que l'opposition considérait à son égard comme une manifestation de reconnaissance officielle des pouvoirs publics, ces derniers le prenaient plutôt pour l'abdication de certains partis politiques, membres de l'opposition, face au pouvoir d'Etat. C'est bien cette considération des autorités que viendra confirmer la défaite stratégique de l'opposition aux élections du 1er mars 1992. D'où la reprise illico des hostilités dès la clôture du scrutin par une opposition ayant tardé à prendre conscience qu'elle venait d'être flouée. Elle se remit donc à assimiler toute négociation avec les autorités à un processus de corruption[42].

A la dé-légitimation des autorités par les appels au boycottage des élections, s'articulait derechef l'image du pouvoir politique agissant comme «juge et partie» ou «joueur-arbitre». Autant de choses invoquant l'impartialité de l'Etat, participant à asseoir dans les consciences l'idée des «élections truquées» par le régime.

Lorsque, deux décennies plus tard, le 25 novembre 2019, le Professeur Maurice Kamto lance donc l'appel du MRC au boycottage des élections législatives et municipales, hormis l'impuissance politique reflétée par ce message, cette décision ne faisait pas que des heureux dans les rangs de cette formation politique et surtout parmi les lieutenants de son président. Ayant espéré pouvoir décrocher un siège électoral, tous voyaient leur avenir politique s'assombrir et la carrière s'interrompre du fait de cet appel. Certains parmi eux prirent le parti de la rébellion contre le MRC et son leader. Nombre d'observateurs attestent après-coup que dans ce mélodrame politique, ni les intérêts supérieurs des militants, ni ceux de la

[42]Ibid.

nation camerounaise n'ont prévalu sur les ambitions personnelles[43].

En définitive, l'appel au boycottage des élections combine calculs d'intérêts personnels et débâcle partisane savamment élargie à l'ensemble de l'opposition en lutte permanente contre les pouvoirs publics. Dans les circonstances y relatives, cette forme politique suscite des rhétoriques belliqueuses qui la font apparaître comme un élément de destruction intimement lié au contexte du pluralisme et d'élévation concomitante du seuil de la violence politique. Les débats deviennent vifs et interminables sur la justesse d'une telle activité en permanence orientée contre les institutions et plus encore sur la nature des moyens à convoquer pour empêcher que son funeste dessein se matérialise[44].

CONCLUSION

Appel au boycottage du recensement (inscriptions sur les listes électorales), appel au boycottage des résultats, appel au boycottage actif ou appel au boycottage dans «le calme et la sécurité», les appels au boycottage électoral sont divers et variés. Cette forme politique ne traduit pas une réalité uniforme et monolithique. Elle fait partie d'un registre d'actions signifiant le rejet du processus de démocratisation et la multiplication des confrontations avec les pouvoirs publics. L'appel au boycottage des élections propulse dans le champ des luttes intenses autour des règles de la compétition électorale, constamment remises en cause par les formations dominées de l'espace politique national qui donnent sens à

---

[43] Seul Maurice Kamto aurait tiré avantage de l'appel au boycottage du 25 novembre 2019, contrairement à ses lieutenants qui ne furent plus en mesure de briguer un poste électif. D'où l'accusation d'égoïsme jaillissant à l'endroit du président du MRC.

[44] Lettre de l'opposition parlementaire au Président français Jacques Chirac, *in* La Nouvelle Expression, n°769 du mercredi 24 janvier 2001, p. 11; in Sindjoun Luc*, Ce que s'opposer veut dire*… op. cit., p.27.

cet appel. Celui-ci se présente comme un instrument entre leurs mains, traduisant leur dynamisme subversif. Faire croire, comme le prétend l'opposition que l'appel au boycottage des élections relève de la démocratie, c'est entretenir une vue illusoire sur cette activité oppositionnelle. Elle correspond davantage à un moyen d'expression non pacifique, susceptible de provoquer d'autres violences. L'appel au boycottage des élections est signe de conflits permanents qui traduisent le dérèglement du système politique susceptible d'être à la source de nouveaux désordres. Pour que l'appel au boycottage soit de moins en moins répétitif, on doit pouvoir favoriser une communication transparente, permanente et consensuelle autour des règles de la compétition électorale. Tant que le contentieux portant sur ces règles n'est pas vidé, la reproduction incessante de l'appel au boycottage des élections est logiquement à craindre.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Envoi

Par courrier électronique à : cespouac@gmail.com

Titre de l'article

Un titre qui indique clairement le thème de l'article, n'excédant pas 25 mots.

Nom de l'auteur

Le prénom et le nom de ou des auteurs (es)

Présentation de l'auteur

Une courte présentation des auteurs (es) ne devant pas dépasser 100 mots par auteur.

Résumé de l'article

Un résumé de l'article ne devant pas dépasser 200 mots. Le résumé doit être en français et en anglais (police Arial, taille 12, interligne 1,15).

Mots clés

Une liste de cinq mots clés maximum décrivant l'objet de l'article.

Corpus de l'article

Les articles conformes aux normes de présentation, doivent contenir les rubriques suivantes : introduction, problématique de l'étude, itinéraire méthodologie adoptée, résultats de la recherche, perspectives pour recherche, conclusions, références bibliographiques. Compte tenu des exigences du CTS CAMES, les articles peuvent excéder 20 pages et ne doivent pas dépasser 35 pages, police Arial, taille 12 et interligne 1,5 (maximum 10 000 mots).

Présentation de l'article

- Arial, corps 12 ; Interligne 1,5.
- Mettez le titre et les sous-titres en gras.
- Vos nom et prénom suivent le titre de l'article
- Le corps du texte doit être sans tabulation
- Ecrire « les années 1980 » (et non « les années 80 » ou « les annéesquatre-vingt »).
- Les citations sont toujours entre guillemets à la française «…». En cas de besoin, utiliser des guillemets à l'anglaise dans un passage déjà entre guillemets "…". Elles sont également mises en italique.
- Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques (exemple, *ehuzu*).
- Toute modification d'une citation (suppression, adjonction, remplacement de mots ou de lettres, etc.) par l'auteur du texte est signalée par des crochets droits […].
- Evitez de procéder à d'autres mises en forme de votre texte.

Présentation des références en bas de page

** Pour un article dans une revue*

- Champs auteur : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- Champs titre : le titre de l'article écrit normalement. Les guillemets sont inutiles.
- Champ revue : + le nom de la revue, + le numéro de la revue (éventuellement le tome ou le volume), + l'année de parution, + les numéros de la première et de la dernière page de

l'article.

** Pour un ouvrage*

- Champs auteur : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- Champs titre : le titre de l'ouvrage écrit normalement.
- Champs éditeur : + la ville d'édition, + le nom de l'éditeur, + l'année d'édition, + la page où la citation a été notée.

** Pour un chapitre dans un ouvrage collectif*

- Champs auteur 1 : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- Champs titre 1 : le titre du chapitre écrit normalement.
- Champs auteur 2 : le nom du directeur (ou des directeurs) de publication (même règle que pour les noms d'auteur) précédé par "in". C'est l'éditeur au sens anglais du terme. L'expression "(Ed)" suivant le nom du directeur de publication est un usage fréquent mais pas obligatoire.
- Champs titre 2 : le titre de l'ouvrage écrit normalement.
- Champs éditeur : + la ville d'édition, + le nom de l'éditeur, + l'année d'édition, + la page où la citation a été notée.

** Pour une communication d'un congrès ou colloque*

- Champs auteur 1 : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- Champs titre : le titre de la communication écrit normalement.
- Champs congrès : + le nom du congrès, + la ville du congrès, + les dates du congrès, + la page où la citation a été notée.

Tableaux, figures et graphiques

Les tableaux, figures et graphiques sont insérés directement dans le texte avec leurs titres. Les figures et les graphiques sont au format "gif" ou "jpg". Il convient de souligner que toute illustration (tableaux, figures et graphiques) doit être de très bonne qualité afin de permettre une reproduction directe.

Plagiat

Dans la mesure du possible, nous analyserons les articles réceptionnés avec un logiciel anti-plagiat. Pour éviter un rejet de publication, il faudra préciser toutes les sources documentaires et d'Internet.

Impression

Pour une bonne qualité d'impression de la revue, vous devriez utiliser le format 15,5 x 24 cm.

La direction de la revue.